

# 30<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE L'UCAC

Edition spéciale du

## **CENTRAL AFRICA STUDENTS CHALLENGE (CASC) 2021**

(Octobre – décembre 2021)

Sur les campus de l'Université Catholique d'Afrique Centrale à Yaoundé

### Règlement

de la

## **Epreuve des Sciences Appliquées et Technologiques**

Thème

**Mitigation de l'impact négatif de la prévention de la propagation  
d'une pandémie sur le Système de santé : alternatives de solutions  
innovantes, durables et efficaces.**

## INTRODUCTION

Le présent Règlement est le document de référence pour l'organisation et l'évaluation du **Central Africa Students Challenge (CASC) 2021**, Compétition du savoir et de l'innovation, qui portera **sur une thématique sanitaire**. Ceci, au vu du grand défi actuel auquel font face le Cameroun, l'Afrique et le monde, pour juguler la pandémie COVID-19.

### **Article 1<sup>er</sup> : Objectif de la filière scientifique du CASC 2021**

L'objectif du CASC Scientifique est de créer l'émulation entre les étudiants en matière d'innovation dans le domaine de la santé.

### **Article 2 : Période**

Le **Central Africa Students Challenge (CASC) 2021** se déroulera **du 14 octobre au 15 décembre 2021** et concerne les institutions universitaires du Cameroun.

### **Article 3 : Cible**

Tout étudiant en année de licence ou plus des filières Sciences et Technologies des universités, régulièrement inscrit dans une faculté, Grande Ecole ou IPES du Cameroun.

### **Article 4 : Composition des équipes**

Les équipes sont constituées de 4 étudiants. Elles sont obligatoirement mixtes, bilingues, pluridisciplinaires et désignent chacune leur capitaine.

### **Article 5 : Parrainage et encadrement des équipes :**

Les équipes sont parrainées par un établissement universitaire. Chaque établissement universitaire ou ne peut parrainer qu'une seule équipe qui obtient le statut d'équipe-filleule. L'établissement endosse le formulaire d'affiliation de son équipe-filleule en y apposant signature, cachet et date.

Chaque établissement Universitaire a le droit de désigner un encadreur pour leurs équipes. Ces encadreurs sont des enseignants, chercheurs ou des experts.

### **Article 6 : Thème**

" Mitigation de l'impact négatif de la prévention de la propagation d'une pandémie sur le Système de santé : alternatives de solutions innovantes, durables et efficaces "

### **Article 7 : Les langues de la compétition**

Les langues officielles sont le Français et l'Anglais.

### **Article 8 : Inscription des équipes**

Pour participer à la compétition, les étudiants ayant constitué leur équipe, ainsi que reçus le parrainage de leurs établissements universitaires doivent obligatoirement s'inscrire sur le site au plus tard **le 19 novembre 2021**. L'inscription se fait sur la base d'une fiche d'inscription à remplir sur les sites de l'UCAC et de l'OPEN réservés à cet effet : [www.ucac-icy.net](http://www.ucac-icy.net), [www.opencameroun.org](http://www.opencameroun.org).

### **Article 9 : Droits d'affiliation**

L'affiliation au CASC 2021 – 30<sup>ème</sup> Anniversaire de l'UCAC est gratuite.

## Article 10 : Etapes de la compétition

- **1<sup>ère</sup> étape : Inscriptions**

Les équipes doivent obligatoirement s'inscrire sur le site réservé au plus tard **le vendredi 19 novembre 2021**.

Toute candidature d'une équipe contenant des informations incomplètes, erronées ou parvenues hors-délais au Comité d'Organisation sera d'office rejetée.

Etapes	Echéances
Inscriptions des équipes sur le site	Vendredi 19 novembre 2021

- **2<sup>ème</sup> étape : Présélection des travaux**

Les équipes inscrites sont automatiquement autorisées à participer à la compétition en travaillant sur le thème. Chaque équipe est parrainée par son établissement universitaire publique ou privée. Les capitaines des équipes en lice enverront leurs travaux (**dissertation/mémoire**). Le dossier devra être accompagné du formulaire d'affiliation endossé par l'établissement universitaire parrain de l'équipe.

Le volume de la dissertation est de **40 pages maximum**, non compris les annexes. Le mémoire est rédigé en format A<sub>4</sub>, police Times New Roman, corps 12, interligne 1,5. Il ne peut être ni révisé ni modifié de quelque manière que ce soit après sa réception par le Comité d'organisation.

**Conformité des mémoires :** Les mémoires doivent distinctement mentionner l'intitulé du thème, les noms, prénoms, filières et niveaux des candidats, en précisant le capitaine. Enfin, doit y figurer les coordonnées de l'établissement universitaire parrain. Cette phase de contrôle de conformité administrative des dossiers se déroule au siège du Comité d'organisation.

L'envoi des documents se fait en versions électronique et physique.

La 2<sup>ème</sup> étape de la compétition se déroule comme suite :

Etapes	Echéances
1   Dépôt de dossier (formulaire et frais d'affiliation) et envoi des projets des équipes version électronique (PDF), version physique (un mémoire et une clé USB contenant le mémoire sous forme de PDF)	Vendredi 3 décembre 2021 à 14h00
2   Dépouillement des dossiers par le Comité d'Organisation en présence d'un huissier et contrôle de conformité administrative	Vendredi 3 décembre 2021 à 16h00
3   Conformité académique par le conseil scientifique (norme de rédaction)	4 - 6 décembre 2021
4   Présélection des 5 meilleurs projets par le jury de présélection	6 - 10 décembre 2021
5   Publication de la liste des 5 meilleurs projets par le jury de présélection	Vendredi 10 décembre 2021 à 16h00

- **3<sup>ème</sup> étape : Evaluation finale des travaux**

**Les cinq (5) équipes présélectionnées participeront à la finale du CASC Scientifique 2021.** Chaque équipe présentera son projet devant le Grand jury. La présentation orale consiste en un exposé, une défense du projet et/ou à la démonstration d'un prototype (durée 30 minutes maximum), suivie d'une séance de questions par les membres du Grand jury (durée 30 minutes maximum). Soit une durée totale de passage d'1h 00mn maximum par équipe. Le Jury de la finale peut octroyer un temps de parole supplémentaire aux équipes.

Ce jury est chargé :

- ✓ du contrôle du temps de parole de chaque équipe ;
- ✓ du contrôle de l'application du règlement de la compétition ;
- ✓ de l'évaluation des travaux des équipes;
- ✓ de la proclamation des résultats de la finale.

Cette 3<sup>ème</sup> étape se déroule de la manière suivante :

Etapas		Echéances
1	Audition et évaluations finales des cinq (5) meilleurs projets par le Grand jury	Mardi 14 décembre 2021
2	Proclamation des résultats par le Grand jury	

### **Article 11 : Jury de la présélection et Grand Jury**

Ces deux (2) jurys ont une composition unique, mais se réunissent en 2 phases pour la présélection et la finale.

Il est composé d'un (1) président, deux (2) rapporteurs et deux (2) membres.

Les membres du jury de présélection et du Grand jury sont des ingénieurs, chercheurs, universitaires et représentants d'administrations, d'institutions ou de cabinets spécialisés dans le domaine.

### **Article 12 : Prix**

1. Le **CASC** est doté de prix. Il s'agit de diplômes, de certificats et d'attestations, respectivement destinés aux équipes, aux encadreurs et aux universités, et IPES.
2. Des prix spéciaux peuvent être décernés par les sponsors, via le Comité d'organisation, en fonction des éditions.

### **Article 13 : Primes**

1. Des primes sont allouées aux équipes et aux jurys.
2. Des primes spéciales peuvent être allouées en fonction des éditions.

### **Article 14 : Récompenses**

1. Des récompenses sont offertes aux équipes, aux encadreurs et aux jurys.
2. Des récompenses spéciales peuvent être allouées en fonction des éditions.

## **Article 15 : Remise des prix, primes et récompenses**

1. Les prix, primes et récompenses sont remis par **l'Université Catholique d'Afrique Central (UCAC)** au cours d'une cérémonie solennelle, dont les modalités sont fixées par le Comité d'organisation du **CASC**.
2. Les étudiants de l'équipe championne se voient décernés le titre de Lauréat du CASC de l'édition à laquelle ils ont participé.

## **Article 16 : Rayonnement du CASC**

Le CASC offre aux étudiants une reconnaissance sous régionale, une visibilité à l'international, ainsi que des opportunités académiques et professionnelles.

## **Article 17 : L'éthique**

1. Le **CASC** est conçu dans le respect des valeurs éthiques et morales de l'OPEN.
2. Les équipes, les encadreurs et les universités sont astreints au respect scrupuleux du présent règlement.
3. Les équipes et leurs encadreurs devront respecter les règles de courtoisie, de fairplay et de tolérance tout au long du déroulement de la compétition.

## **Article 18 : Propriété intellectuelle des œuvres**

1. Les travaux et œuvres primés par le **CASC** sont la propriété de **L'UCAC**
2. Les candidats autorisent l'utilisation de leurs noms, prénoms et photos pour la promotion du **CASC** sur les supports et dans les médias, ainsi que lors des manifestations publiques organisées par **L'UCAC**.

## **Article 19 : Sanctions**

1. Le Comité d'organisation est l'autorité compétente en matière de pénalités et de sanctions.
2. Les sanctions et les pénalités prévues par le présent règlement sont les suivantes :
  - La perte de points ;
  - La suspension ;
  - L'exclusion ;
  - La déchéance du titre.

Les modalités d'application figurent dans le document de modalités de la compétition de chaque édition du **CASC**.

3. Le Comité d'organisation se réserve le droit de publier à chaque édition la liste des candidats qui auraient été sanctionnés pour avoir fait preuve de manquement grave au Règlement de la compétition.

## **Article 20 : Respect du droit d'auteur**

Les participants doivent déclarer formellement que leurs projets est original et ne souffre d'aucun conflit d'intérêt. Les récipiendaires s'engagent à céder les droits d'auteurs avec l'UCAC.

## **Article 21 : Utilisation de l'image**

L'UCAC se réserve le droit d'utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles, le nom et l'image des participants. Si un participant s'oppose à l'utilisation de son nom et de son image à des fins publicitaires ou promotionnelles, il doit le faire savoir par lettre recommandée avec accusée de réception à l'UCAC.

## **Article 22 : Litiges**

1. Toute question d'interprétation du présent Règlement doit être adressée par l'équipe d'étudiants au Comité d'organisation, qui émet un avis d'interprétation qui s'impose aux parties concernées.
2. En cas de litige, le Comité d'organisation et les parties en présence privilégieront le règlement à l'amiable et la conciliation

## **Article 23 : Loi applicable**

Le présent règlement est régi par les lois et les règlements en vigueur au Cameroun. En cas de litige, seuls les tribunaux de Yaoundé Centre Administratif sont compétents.

*Bonne chance à toutes les équipes !*